

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Modification du
tableau des
effectifs**

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 26 juin 2024

Nombre de
Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 21
- représentés : 5
- absents : 2

Date de l'envoi
et de l'affichage
de la
convocation :
19 juin 2024

Date de
l'affichage à la
porte de la
collectivité et de
publication sur le
site internet :
09/07/2024

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président, en session ordinaire suivant convocation faite régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, MME. Valérie REBOIS-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-François BERENGUEL, Vincent MARTIN, Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, François ROBIN, Benoit VALARIER, Christian SAINT-LEGER MMES. Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Anne-Marie SOBLECHERO, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés MM. Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président (Jean-Luc ANTRAYGUE), Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), Xavier SOUCHON (Valérie REBOIS-CHEMIN), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER) MME. Régine PAILHAS (David FOLCHER) Conseillers Communautaires.

Etaient absents : MM. Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Philippe POUGET Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, Mme Régine BOURGADE ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président expose :

Le tableau des effectifs de la collectivité en vigueur au 1er mai 2024 se décomposait comme suit:

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DONT TNC	MODIFI-CATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU		
Emplois Fonctionnels					
Directeur Général des Services	A	1	1		
Directeur général adjoint des services		1	0		
TOTAL		2	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1		
Attaché principal	A	1	1		
Attaché	A	3	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C				
Adjoint administratif	C	4	4		
TOTAL		11	10		
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal 1° classe	B	1	1		
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	10	10		
Agent de maîtrise	C	4	4		
Adjoint Technique Pal 1°cl	C	3	3		
Adjoint Technique Pal 2°cl	C	1	1		
Adjoint Technique	C	11	11	2	
TOTAL		32	32		
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	B	2	2		
Educateur des A.P.S principal de 2ième classe	B	1	1		
Educateur	B	0	0		
TOTAL		3	3		
FILIERE CULTURELLE					
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1	
TOTAL		2	2		
TOTAL GENERAL		50	48		

A compter du 1er juillet 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les évolutions de carrière et les recrutements de personnel, comme suit:

- création d'un poste d'adjoint technique (effectif porté à 12)

- suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal (effectif porté à 9)

A compter du 1er septembre 2024:

- création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (effectif porté à 4)

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ième classe (effectif porté à 0)

- création d'un poste d'ETAPS principal de 1ère classe (effectif porté à 3)

- suppression d'un poste d'ETAPS principal de 2ième classe (effectif porté à 0)

Le tableau de la collectivité après les modifications énoncées sera le suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DONT TNC	MODIFI- CATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU		
Emplois Fonctionnels					
Directeur Général des Services	A	1	1		
Directeur général adjoint des services		1	0		
TOTAL		2	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1		
Attaché principal	A	1	1		
Attaché	A	3	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C				
Adjoint administratif	C	4	4		
TOTAL		11	10		
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal 1° classe	B	1	1		
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	9	9		-1
Agent de maîtrise	C	4	4		
Adjoint Technique Pal 1°cl	C	4	4		1
Adjoint Technique Pal 2°cl	C	0	0		-1
Adjoint Technique	C	12	12	2	1
TOTAL		32	32		
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des A.P.S principal de 1ière classe	B	3	3		1
Educateur des A.P.S principal de 2ième classe	B	0	0		-1
Educateur	B	0	0		
TOTAL		3	3		
FILIERE CULTURELLE					
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1	
TOTAL		2	2		
TOTAL GENERAL		50	48		

Il est proposé :

-D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs tel qu'il vous est présenté

-D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Président,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr